



14ème législature

Question N° : 97219	De M. Philippe Martin (Socialiste, écologiste et républicain - Gers)	Question écrite
Ministère interrogé > Ville		Ministère attributaire > Ville
Rubrique > déchets, pollution et nuisances	Tête d'analyse > zones urbaines	Analyse > insectes pollinisateurs. conséquences.
Question publiée au JO le : 05/07/2016 Réponse publiée au JO le : 11/10/2016 page : 8415		

Texte de la question

M. Philippe Martin alerte Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargée de la ville sur l'effet de l'urbanisation sur les insectes pollinisateurs. Une étude datant de 2015 menée par le Centre d'étude de la conservation et l'Office pour les insectes et leur environnement a démontré que l'urbanisation excessive entraînait la diminution et l'homogénéisation des populations d'insectes pollinisateurs. La liste des effets de l'extension des villes est longue et impacte les ressources et lieux de nidifications des insectes floricoles : augmentation des surfaces imperméables du sol, moins de végétation, davantage de pollutions de l'air et du sol. La conséquence est simple, la diminution et la diversité du nombre d'espèces de pollinisateurs. Il lui demande quelles sont les mesures envisagées pour répondre à cette problématique.

Texte de la réponse

Les insectes pollinisateurs subissent depuis de nombreuses années des pertes importantes d'effectifs. Sauvegarder ces espèces constitue une des priorités du ministère chargé de l'environnement. En témoigne le plan national d'actions « France, terre de pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et des insectes pollinisateurs sauvages (PNA), rendu public cette année et qui s'inscrit pleinement dans l'impulsion donnée à la protection de la biodiversité par le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Ce plan national d'actions appelle à la mobilisation de tous en faveur de ces espèces d'insectes. Chaque gestionnaire d'espace est incité à participer à l'effort collectif en mettant en œuvre de bonnes pratiques en leur faveur. Il s'agit principalement de leur apporter de bonnes conditions pour leur habitat et leur nidification, ainsi qu'en quantités suffisantes, la ressource florale qui est la base de leur alimentation et qui leur manque. Le plan national vise ainsi à préserver ou à restaurer pour ces espèces un réseau dense d'habitats et d'espaces fleuris de qualité dans la matrice paysagère. Les décideurs de projets, notamment urbains, qui conduisent à des changements d'utilisation des sols et à une fragmentation de l'habitat de ces espèces d'insectes sont invités à intégrer dans leurs projets les préconisations de ce PNA et à leur conserver des espaces de vie. L'espace urbain existant peut en outre participer à l'offre en habitat et en fleurs à l'intention des insectes pollinisateurs. Il peut, comme dans les espaces ruraux et forestiers, préserver les continuités écologiques pour que les insectes pollinisateurs puissent se déplacer à leur gré. Il convient en tout état de cause de procurer aux insectes une flore sauvage, locale, appropriée, en particulier à certaines périodes. Les villes françaises peuvent s'approprier une telle démarche sur leur territoire et le ministère chargé de l'environnement les encourage à le faire grâce au PNA. Il convient donc de faire connaître largement ce PNA. Le ministère chargé de l'environnement et l'animateur du plan, l'office pour les insectes et leur environnement (OPIE), s'y emploient. Une autre opération, menée sur une dizaine de communes du territoire du Grand Lyon dans le cadre du programme européen « life+ biodiversité » et appelée « urbanbees », avec le soutien du ministère chargé de l'environnement, la



région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon, peut être mise en valeur. Mise en œuvre par l'institut national de la recherche agronomique et l'association naturaliste Arthropologia, elle vise concrètement à maintenir et même augmenter la diversité et l'abondance des abeilles sauvages en milieux urbains et périurbains avec notamment la mise en place d'aménagements favorables à la nidification et l'alimentation des abeilles sauvages. Un guide de gestion écologique en faveur des abeilles sauvages et de la nature en ville est mis à la disposition de toutes les communes françaises.